

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 1/8

Date d'impression: 04.04.2018

Date de révision: 05.12.2017

1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: **MMA 5006** (composant B)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: **Colle méthacrylate** bi-composants, ratio de mélange A:B = 1:1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Producteur / Fournisseur:

ADHEKO s.à.r.l. www.adheko.com / www.collage.fr

592, Rue de la Liberté - BP 30

01480 JASSANS-RIOTTIER / FRANCE

Service chargé des renseignements :

Service Technique

1.4 Renseignements en cas d'urgence:

ORFILA / INRS

pour toutes demandes relatives aux FDS,

contactez-nous ☒ e-mail: contact@adheko.com☎ Tél : **+33 (0)4 74 09 82 35**☎ Fax : **+33 (0)4 74 60 81 17**☎ Tél : **+33 (0)1 45 42 59 59**<http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Méthacrylate de méthyle [CAS-N°: 80-62-6]

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 2/8

Date d'impression: 04.04.2018

Date de révision: 05.12.2017

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires

Contient: méthacrylate de méthyle.

2.3 Autres dangers

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. À défaut d'une ventilation suffisante, formation possible de mélanges explosifs avec l'air. L'inhalation peut irriter les voies respiratoires et les muqueuses. Effets narcotiques en cas de dosages élevés.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3 Composition / informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique:** Mélanges**Description:** Mélange de plusieurs matières premières**Composants contribuant aux dangers:**

CAS N°: 80-62-6 EINECS: 201-297-1	Méthacrylate de méthyle (Reg.Nr. 01-2119452498-28-xxxx) GHS: H225-315-317-335	Teneur: 50-75 %
CAS N°: 27138-31-4 EINECS: 248-258-5	Oxydipropyledibenzoate (Reg.Nr. 01-2119529241-49-xxxx) GHS: H412	Teneur: < 10 %
CAS N°: 34562-31-7 EINECS: 252-091-3	3,5-Diéthyle-1,2-dihydro-1-phényle-2-propylepyridine GHS: H302-312-315-319-413	Teneur: < 3,0 %
CAS N°: 91770-03-5 EINECS: 400-160-5	Acides gras de tallol, produits de réaction avec l'aminodiéthanol et l'acide borique GHS: H315-411	Teneur: < 1,0 %

SVHC: Ne contient pas des substances SVHC**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 3/8

Date d'impression: 04.04.2018

Date de révision: 05.12.2017

après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Jet d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloignées les sources d'incendie

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique (sciure de bois, sable, absorbant inerte, etc.)

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 4/8

Date d'impression: 04.04.2018

Date de révision: 05.12.2017

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel. Stocker à sec. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas stocker à proximité d'agents oxydants.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Classe de stockage (according german VCI-concept): 3**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****N° CAS : 80-62-6 Méthacrylate de méthyle**VME: valeur momentanée: 420 mg/m³, 100 ppm / valeur à long terme : 210 mg/m³, 50 ppmIOELV: (Union Européenne): valeur momentanée: 420 mg/m³, 100 ppm / valeur à long terme : 210 mg/m³, 50 ppm**DNEL****CAS 80-62-6 Méthacrylate de méthyle**Inhalatoire (travailleur exposition long terme / systémique): 208 mg/m³

Cutané (travailleur exposition long terme / systémique): 13,67 mg/kg

CAS 27138-31-4 OxydipropyledibenzoateInhalatoire (travailleur exposition long terme / systémique): 8,8 mg/m³

Cutané (travailleur exposition long terme / systémique): 10 mg/kg

PNEC**CAS 80-62-6 Méthacrylate de méthyle**

Eau douce: 0,94 mg/L

CAS 27138-31-4 Oxydipropyledibenzoate

Eau douce: 0,0037 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel**

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI):

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : Filtre A (pour vapeurs de composants organiques selon EN 14387).

Protection des mains

Gants de protection, composés du matériau suivant: Caoutchouc fluoré (Viton) ou caoutchouc butyle (0,7mm)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique.

Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière.

Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant.

Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques (conformité selon EN 166).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 5/8

Date d'impression: 04.04.2018

Date de révision: 05.12.2017

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect****Forme:** pâte thixotrope.**Couleur:** blanchâtre opaque à beige ou teinté noir.**Odeur:** très caractéristique des méthacrylates.**Seuil olfactif:** Non déterminé.**Modification d'état****Point d'ébullition:** > 35°C.**Point d'éclair:** 10°C**Température d'inflammation:** Pas d'informations disponibles.**Limites d'explosion:****inférieure:** Pas d'informations disponibles.**supérieure:** Pas d'informations disponibles.**Pression de vapeur à 20°C:** Pas d'informations disponibles.**Densité à 20°C:** ~ 0,99 g/cm³**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** insoluble / faiblement soluble.**Viscosité dynamique à 20°C:** ~ 40000 mPa.s**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10 Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Réactions aux acides, bases, agents d'oxydation et peroxydes.

Polymérisation exotherme.

10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants. Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s): Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumées).

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Acute Toxicity Estimates)**

Oral LD50 - > 2000 mg/kg

Dermique LD50 - > 2000 mg/kg

Inhalatoire LC50/4 h - > 20 mg/l

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens.1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 6/8

Date d'impression: 04.04.2018

Date de révision: 05.12.2017

Méthacrylate de méthyle

LD50 Rat, orale: 7872 mg/kg

LD50 Lapin, dermique: >5000 mg/kg

LD50 Rat, inhalatoire, vapeur: 78000 mg/m³/4h**Oxydipropyldibenzoate**

LD50 Rat, orale: 3295 mg/kg

LD50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

LC50 inhalatoire, vapeur: >200 mg/L/4h.

3,5-Diéthyle-1,2-dihydro-1-phényle-2-propylepyridine

LD50 Rat, orale: 1620 mg/kg

Effet primaire d'irritation**de la peau:** Peut provoquer une allergie cutanée.**Des yeux:** Peut provoquer une irritation.**Indications toxicologiques complémentaires:** Peut irriter les voies respiratoires.**12 Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique****Méthacrylate de méthyle**

Pimephales promelas, LC50: 130 mg/L/96 h

Oxydipropyldibenzoate

LC50: 3,7 mg/L/96 h,

Daphnia: EC50: 19,3 mg/L/ 48 h,

Algues EC50: 4,9 mg/L/ 72 h.

Toxicité aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Dégradabilité Oxydipropyldibenzoat: 87 %/28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques :****Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13 Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :** à éliminer suivant les directives administratives.**EWC-Code(s):**

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 7/8

Date d'impression: 04.04.2018

Date de révision: 05.12.2017

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton




15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

Emballages non nettoyés

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

ONU N° 1133	TERRESTRE	MARITIME	AERIEN
	ADR/RID/ADN	IMDG	IATA
Désignation / Attention	Adhésifs, inflammables	Adhesives, flammable	Adhesives, flammable
Polluant marin	-	NON/NO	-
Classe	ADR Classe 3	IMDG Class 3	IATA Class 3
Groupe d'emballage	II	II	II
Code Danger (ind. Kemler)	33	-	-
Consignes	640D	Stowage Category B	-
N° EMS code	-	F-E, S-D	Label 3
Code Matière / N° ONU	1133	1133	1133
Etiquette(s) Danger			
Catégorie de transport	3	-	-
Restrictions tunnels	D/E	-	-
Quantités limitées / LQ	5L	5L	Pack.Instr. Y341
Quant. exceptées / EQ	E2	E2	Max. Net Qty / Pkg. 1 L
	pack. interne ≤ 30ml, externe ≤ 500ml Net	Inner packaging ≤ 30ml, outer packaging ≤ 500ml Net	Pack.Instr. 353 Max. Net Qty / Pkg. 5 L
Désignation technique (règlement type de l'ONU): ADR: UN 1133 ADHESIFS, INFLAMMABLE, 3,II IMDG + IATA: UN 1133, ADHESIVES, FLAMMABLE, 3, II			

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Prescriptions nationales:****Directives techniques air:****Classe / Part en %**

Numéro 5.2.5: 63,4-100%

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 8/8

Date d'impression: 04.04.2018

Date de révision: 05.12.2017

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Produit destiné exclusivement à l'utilisation industrielle ou des professionnels.

Légende des Phrases (H-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Service établissant la fiche technique : service technique

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
SVHC: Substances of Very High Concern
PBT: persistent, bioaccumulative and toxic.
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* **Données modifiées par rapport à la version**

Note à l'utilisateur : Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.